



## Communiqué de presse

Paris, le 3 mai 2016 - A la suite du rejet par l'assemblée générale de Renault le 29 avril de la résolution consultative sur la rémunération de son président, qui constitue une première depuis l'instauration du "say on pay" en France, le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise, chargé du suivi de l'application du code AFEP-MEDEF, a décidé d'examiner cette situation.

### Contacts presse :

Guillaume Croullebois - 06 73 44 86 26 / [gcroullebois@medef.fr](mailto:gcroullebois@medef.fr)  
Apolline Celeyron - 06 13 64 44 43 / [Apolline.Celeyron@pernod-ricard.com](mailto:Apolline.Celeyron@pernod-ricard.com)

Le **Code AFEP-MEDEF** est un ensemble de recommandations élaboré par l'Association Française des Entreprises Privées (Afed) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef) après concertation avec les différents acteurs de la place. Aujourd'hui, ce code qui régit le gouvernement d'entreprise dans tous ses aspects (conseil : composition, fonctionnement, rôle, stratégie, administrateurs indépendants, évaluation, information, comités, déontologie, rémunération des dirigeants mandataires sociaux, mise en œuvre des recommandations) est l'un des plus exigeants au monde avec le UK Corporate Governance Code.

Le **Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE)**, constitué lors de la révision du code AFEP-MEDEF de 2013, est à la fois gardien du respect de l'application du Code et force de proposition de ses évolutions. Le Haut Comité est présidé par Denis Ranque, président du conseil d'AirbusGroup, entouré de trois autres dirigeants de groupes de taille internationale, de deux personnalités choisies pour leur compétence en matière juridique et de déontologie et d'une personnalité représentant les investisseurs.